



SAINT-THIERRY - LES FINANCES



Afin d'être transparent, votre conseil municipal vous informe sur la situation financière de notre village.

DOTATION DE L'ETAT

Imputation	Libellé	2014	2015	2016
7411	Dotation forfaitaire	80 209,00 €	74 017,00 €	66 088,00 €

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2017

Date du prêt	Motif	01/01/2016	01/01/2017	Taux	Date dernière échéance
		Capital restant dû en €	Capital restant dû en €		
31/03/2003	Equipement village	21 415,21 €	13 122,76 €	4,30%	15/04/2018
05/04/2006	Emprunt maison communale	92 014,40 €	78 019,59 €	3,65%	15/01/2021
05/07/2011	Centre bourg	411 513,97 €	390 109,30 €	2,90%	16/06/2031
15/01/2015	Reprise centre	189 797,81 €	173 064,91 €	4,05%	15/05/2025
TOTAL		714 741,39 €	654 316,56 €		

CHARGES EXCEPTIONNELLES SUBIES

charges	montants
Procès Eiffage :	
Litige fin de travaux du centre bourg	23 444 €
Coût du jugement	4 466 €
Remboursement avance de trésorerie	50 000 €
Procès avec un particulier (2015)	6 200 €
Aide structurelle à la crèche*	12 500 €

* Structurellement chaque année, nous sommes amenés à verser une aide à la crèche correspondant à la compensation des 33% prélevés par la CAF au titre de la PSU (prestation service unique)

↓

**La dette par habitant est de 1006,64€ au 1er janvier 2017.
Soit une baisse de 11% par rapport au 1er janvier 2016.**

↓

Cet état de fait nous a mis dans le réseau d'alerte de la sous-préfecture. Le conseil municipal travaille en collaboration avec leurs services ainsi que la direction départementale des finances publiques afin de sortir de cette situation et d'assainir les finances communales

Par une gestion rigoureuse des dépenses, les charges de gestion courante sont en légère baisse

AVENIR DU CENTRE

Pour rappel, suite à la création de la communauté de communes du nord champenois la compétence « loisir » a été reprise par la commune depuis le 1er janvier 2014.

Le déficit structurel lié au fonctionnement du centre et au remboursement de notre emprunt s'élève à 70 000 € par an. Des travaux de rénovation sont nécessaires (chauffage et toiture) pour un montant chiffré de 140 000€ que nous ne pouvons actuellement financer.

Sur demande du conseil municipal, la direction départementale des finances publiques a réalisé une analyse financière.

Pérenniser le centre et financer les travaux obligerait la commune à augmenter les impôts. Les simulations réalisées ont donné comme résultat sur un foyer fiscal moyen, une augmentation de :

- 285€ pour couvrir le déficit.
- 570€ pour financer les travaux.
- 855€ pour couvrir l'ensemble.

A la vue de ces éléments, le conseil municipal étudie la possibilité de louer ou de vendre le bâtiment.

Pour le dynamisme du village, la majorité des activités seront maintenues et transférées dans les différents locaux disponibles de la commune.

Le Conseil municipal se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur l'état des finances.